



AVIS INTERSYNDICAL PROJET MIXITE SERVICE ENTREPRISES - PARADIS 2021

Si le projet de rééquilibrage des équipes du Service Entreprises nous semblait de prime abord une nécessité à atteindre, l'intersyndicale, après avoir considéré le projet présenté par la direction dans son intégralité, décide d'émettre un avis défavorable, tant sur la forme que sur le fond, motivé par :

- Le constat d'un trop grand nombre de mouvements de salariés isolés par équipe. Nous en dénombrons 16 au total. Alors que lors de la réunion des représentants de proximité du 17 juin 2021 Mme Chagnaud et M. Bes ont assuré les élus qu'il n'y en aurait pas.
- Le constat d'une inégale répartition des salariés dans les quatre services, avec trois services à 30 salariés et un quatrième à 24.
- Le constat que dans ce quatrième service une répartition inégale des salariés avec deux équipes composées de 10 salariés et une équipe de 4 salariés.
La justification de ce déséquilibre, imputé à l'absence actuelle de la responsable d'équipe, de longue durée, n'est pas un argument recevable par les élus.
- La confirmation d'une répartition inégale en termes d' « ETP Prod » arrêté au 01/10/2021, comme suit : Service Paradis 2 : 20,53 / Service Paradis 1 : 22,05 / Service Paradis 3 : 25,44 / Service Paradis 4 : 25,56.
Soit un peu plus de 5 ETP Prod de différence entre les deux extrêmes.
A noter que depuis cette annonce (Mail de M.Bes du 28/10/2021) deux gestionnaires ont quitté le groupe, prévus à destination du Service Paradis 4.
- Ces déséquilibres entre les services et les équipes sont contraires au principe de rééquilibrage, base du projet, exposé par notre direction centrale en la personne de Mme Filho.
- L'absence d'échange avec les REQ dans la constitution des futurs services lors de la phase projet, et pour certains, l'absence d'échange dans la constitution de leur future équipe.
- Les dernières réponses apportées par la direction ne sont pas satisfaisantes en matière de mixité des compétences, notamment concernant les formateurs relais et référents. La notion d'intervention sur l'ensemble du CG IDF n'est pas claire. Jusqu'à présent elle ne s'appliquait pas dans les faits. De plus, cet élargissement de leur mission nous fait craindre quant à l'apparition de futures RPS.
- Plans fournis : Malgré la réponse apportée nous regrettons que la direction ne nous présente pas des plans définitifs.
- Pas de date précise de déménagement indiquée sur le document fourni pour la consultation.
- Sur la forme : Nous avons observé que le mode de diffusion de l'information a été anxiogène (en plusieurs étapes, avec de gros délais d'attente entre chaque étape et peu d'information). Les organisations déplorent cette diffusion en deux étapes, dont la première n'a fait que déclencher les risques psycho-sociaux en diffusant partiellement l'information et en laissant des salariés en proie à l'anxiété et au stress.
- Frein et manque de transparence dans la communication avec les élus.
- Nous alertons sur la nécessité de stabiliser des salariés en perpétuel mouvement depuis trois ans (regroupement sur un même site, nombreux déménagements, passage en zone tampon etc...) qui font partie des éléments reconnus dans les risques psycho-sociaux.
Nous rappelons à la direction que la stabilité est nécessaire au bien être des salariés.
- Les élus demandent un point d'information à la fin du premier trimestre 2022 concernant l'équilibre charge/ressources de chaque service.
L'état des stocks sera le bon indicateur pour savoir si la mixité a bien permis de répartir l'activité.